

REGLEMENT Association HENGOUN SENTEVE Saint-Avé

COURS

Les cours sont assurés pour l'année scolaire de septembre à juin.

Les adhérents s'engagent à respecter les règles covid selon le protocole sanitaire

L'association ne peut être tenue responsable en cas de perte ou de vol pendant les cours.

PAIEMENT

L'inscription pour l'année est de 50 euros. **Au regard des circonstances sanitaires, la cotisation annuelle est de 40 euros exceptionnellement cette année.**

Tarif réduit pour étudiant et demandeur d'emploi : 25 €/an suivant justificatif.

Règlement au plus tard le lundi 20 septembre

Règles COVID

-Pass sanitaire valide, à faire contrôler à l'entrée de la salle de cours

-Port du masque au minimum avant les cours et pendant les pauses

-Se laver ou se désinfecter les mains et les avants bras entre chaque danse.

-Ne pas présenter de symptôme (fièvre, toux ...)

Si vous (ou l'un de vos proches), présentez une suspicion de covid, merci d'en informer le plus rapidement possible l'association.

-L'association décline toute responsabilité en cas d'annulation des cours pour risques de pandémie.

SITE WEB

hengounsenteve.fr

<https://www.facebook.com/hengounsenteve>
